



La solidarité en action

Les PEP 91

Inspection académique

91012 EVRY Cedex

Tél. 01.69.11.23.83 - Fax. 01.60.86.16.36

E-mail : lespep91@lespep.org

Assemblée Générale
Mercredi 27 juin 2007

LES COMPTES ANNUELS
Exercice 2006

Compte de résultat de l'AD PEP 91

	2006	2005
Produits d'exploitation		
Production de services	1 938 595,19	2 442 188,04
Produits de la tarification	6 397 404,36	6 252 615,71
Participations diverses	3 277,75	12 368,02
Montant net du chiffre d'activités	8 339 277,30	8 707 171,77
Subventions d'exploitation	280 712,12	265 554,21
Reprises sur provisions et amortissements	275 996,26	218 718,11
Report des ressources non utilisées	101 690,32	41 243,94
Transferts de charges et autres produits	219 027,71	222 344,08
Total (I) des produits d'exploitation	9 216 703,71	9 455 032,11
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	2 992 865,63	3 345 754,09
Impôts, taxes et versements assimilés	425 876,20	414 760,79
Salaires et charges sociales	5 373 160,29	5 140 655,11
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	168 719,17	168 550,53
<i>sur immobilisations : dotations aux provisions</i>	0,00	0,00
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	4 811,81	8 463,25
<i>pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	108 895,00	34 785,28
Engagements à réaliser sur ressources affectées	180 326,95	12 576,32
Autres charges	42 975,43	97 868,60
Total (II) des charges d'exploitation	9 297 630,48	9 223 413,97
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-80 926,77	231 618,14
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	33,68	21,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 008,40	9 171,57
Total (III) des produits financiers	14 042,08	9 192,57
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	2 856,92	4 726,34
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Total (IV) des charges financières	2 856,92	4 726,34
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	11 185,16	4 466,23
3. RÉSULTAT COURANT (I - II + III - IV)	-69 741,61	236 084,37
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	48 764,05	8 540,68
Sur opérations en capital	30 123,96	32 385,06
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Total (V) des produits exceptionnels	78 888,01	40 925,74
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 920,07	9 606,61
Sur opérations en capital	1 072,22	2 689,77
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 927,78	7 245,35
Total (VI) des charges exceptionnelles	11 920,07	19 541,73
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	66 967,94	21 384,01
TOTAL DES PRODUITS (I+III+IV)	9 309 633,80	9 505 150,42
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	9 312 407,47	9 247 682,04
EXCEDENT		257 468,38
DEFICIT	-2 773,67	

Bilan de l'AD PEP 91

ACTIF	BRUT	AMORT. OU PROV.	NET AU 31/12/2006	NET AU 31/12/2005	PASSIF	AU 31/12/2006	AU 31/12/2005
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					FONDS PROPRES		
Logiciels	86 007,82	75 703,90	10 303,92	17 125,37	Fonds associatifs sans droit de reprise	61 646,75	61 646,75
					Report à nouveau	42 442,60	205 150,13
					Réserves	200 000,00	0,00
					Résultats propres de l'exercice	31 309,59	45 652,09
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Terrains	11 738,57	0,00	11 738,57	11 738,57	Fonds associatifs avec droit de reprise	22 358,42	22 358,42
Bâtiments	135 208,72	43 363,26	91 845,46	97 335,23	Réserves (SMS)	887 667,85	797 350,53
Matériels d'exploitation	240 836,94	219 140,89	21 696,05	18 406,28	Subventions d'investissement	61 008,48	84 747,20
Installations et agencements	465 688,12	333 180,50	132 507,62	95 850,00	Report à nouveau ss contrôle du tiers financeur	-604 353,68	-371 521,72
Matériel de transport	419 601,62	273 134,57	146 467,05	120 320,06	Résultats sous contrôle du tiers financeur	-34 083,26	211 816,29
Mat de bureau et informatique, mobilier	747 330,30	597 365,13	149 965,17	165 294,61	Différences sur réalisation d'actifs	106 270,87	103 343,09
Investissements subventionnés	488 755,60	428 354,28	60 401,32	84 140,04			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Prêts construction	24 127,10	0,00	24 127,10	24 127,10			
Autres immobilisations financières	14 784,95	0,00	14 784,95	9 434,32			
TOTAL I	2 634 079,74	1 970 242,53	663 837,21	643 771,58	TOTAL I	774 267,62	1 160 542,78
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	493 621,66	291 737,50
Créances usagers	933 552,17	6 979,65	926 572,52	1 031 198,94	TOTAL II	493 621,66	291 737,50
Autres créances de fonctionnement	348 900,84	0,00	348 900,84	370 426,57	FONDS DEDIES		
Placements	0,00	0,00	0,00	0,00	Subventions de fonctionnement	35 950,71	11 383,32
Banques	722 007,75	0,00	722 007,75	597 924,22	Aide du financeur à la RTT	75 261,00	21 191,76
Caisses	5 572,80	0,00	5 572,80	1 240,89	TOTAL III	111 211,71	32 575,08
Charges constatées d'avance	41 234,46	0,00	41 234,46	32 659,44	DETTES		
TOTAL II	2 051 268,02	6 979,65	2 044 288,37	2 033 450,06	Emprunts et dettes financières	94 948,42	84 837,91
					Fournisseurs	280 753,75	271 938,41
					Dettes fiscales et sociales	756 506,08	727 739,20
					Autres dettes de fonctionnement	140 749,88	75 559,73
					Fournisseurs d'immobilisations	20 919,31	7 078,79
					Produits constatés d'avance	35 147,15	25 212,24
TOTAL GENERAL	4 685 347,76	1 977 222,18	2 708 125,58	2 677 221,64	TOTAL IV	1 329 024,59	1 192 366,28
					TOTAL GENERAL	2 708 125,58	2 677 221,64

AD PEP 91

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2.708.125,58 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le montant net du chiffre d'activités est de 8.339.277,30 euros, et dégageant un déficit de 2.773,67 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. MODES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Hypothèses de base

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2 Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros.

1.3 Règles générales de présentation des comptes

L'Association se conforme aux dispositions du plan comptable des associations, fondées sur le plan comptable général et définies par le règlement du Comité de la réglementation comptable N°99-01 du 16 février 1999.

II. METHODES GENERALES

2.1. Présentation des comptes

L'association est régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Outre son siège social et son service Enfance Jeunesse, elle intègre une Direction générale et cinq établissements qui relèvent du secteur médico-social et dont les recettes résultent de la détermination de prix de journées acceptés par la DDASS de l'Essonne et par la CRAMI F. Ce sont :

- ? le CMPP - 42, rue Marx Dormoy - 91300 MASSY
- ? l'IME - 45, rue de Vilgénis - 91300 MASSY
- ? le SESSAD - 19, avenue des Indes - 91940 LES ULIS
- ? l'IMPro « Roger Lecherbonnier » - 37, rue Jacques Duclos - 91120 PALAI SEAU
- ? le SESSAD « Arlette Favé » - 11, avenue Carlet - 91380 CHILLY-MAZARIN

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais d'installation, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2.3. Amortissements des immobilisations

Il est fait application des nouvelles règles comptables sur les amortissements depuis le 1^{er} janvier 2005. Les durées d'amortissement des biens non décomposables ont été conservées en fonction des durées d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'usage des biens.

<i>Intitulé</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Logiciels	1 à 3 ans
Bâtiments et leurs composants	30 ans
Matériel d'exploitation	5 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III. COMPARAI SON DES EXERCICES

L'association a annulé les effets des crédits non pérennes accordés par le financeur au titre de l'exploitation 2006. Sans ces annulations, les dotations aux provisions pour risques et charges seraient de 148.926 euros (au lieu de 108.895 euros) et les reprises de ces mêmes provisions seraient de 130.030,94 euros (au lieu de 275.996,26 euros).

Les crédits accordés étant financés sous forme de prix de journée ou étant inclus dans la dotation globale annuelle, la fraction de crédit non utilisée a été compensée par une dotation aux engagements à réaliser, à hauteur de 22.657,85 euros.

Pour être en conformité avec les nouvelles règles comptables, l'association a procédé à la reprise de provisions pour charges, accordées par le financeur et apparaissant dans les Comptes Administratifs, à hauteur de 142.135,72 euros.

IV. CHANGEMENT DE METHODES

L'association a opté pour l'application de la méthode préférentielle en matière de constatation des indemnités de départ à la retraite. Elle comptabilise dans ses comptes sociaux l'intégralité de son engagement de retraite. (voir paragraphe I X).

V. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	89 836,29	2 426,62	6 255,09	86 007,82
Immobilisations corporelles	2 442 357,24	182 079,77	115 277,14	2 509 159,87
Immobilisations financières	33 561,42	7 900,63	2 550,00	38 912,05
TOTAL	2 565 754,95	192 407,02	124 082,23	2 634 079,74
<i>Dont établissements</i>	<i>2 278 736,23</i>	<i>181 324,65</i>	<i>121 106,13</i>	<i>2 347 061,02</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>287 018,72</i>	<i>11 082,37</i>	<i>2 976,10</i>	<i>287 018,72</i>

Les augmentations significatives des immobilisations sont générées par l'achat :

- ✂ de véhicules à l'IMPro R.Lecherbonnier (22.832 euros), au SESSAD A.Favé (21.733 euros), au SESSAD des Ulis (10.975 euros) et au Service Enfance Jeunesse (7.720 euros).
- ✂ d'installations diverses (53.691 euros), principalement : travaux de peinture et installation de jeux de récréation aux normes à l'IME A.Nouaille.
- ✂ de matériel et mobilier de bureau (39.872,28 euros).

Les diminutions correspondent principalement à :

- ✂ des mises au rebut de matériel de bureau à l'IME A.Nouaille (71.871,11 euros).
- ✂ la vente d'un véhicule à l'IMPro R.Lecherbonnier (18.347,70 euros).
- ✂ des mises au rebut de logiciels dans l'IME de A.Nouaille (6.255,09 euros).

VI . TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	72 710,92	9 248,07	6 255,09	75 703,90
Immobilisations corporelles	1 849 272,45	159 471,10	114 204,92	1 894 538,63
TOTAL	1 921 983,37	168 719,17	120 460,01	1 970 242,53
<i>Dont établissements</i>	<i>1 757 138,84</i>	<i>156 307,30</i>	<i>117 633,91</i>	<i>1 795 812,23</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>164 844,53</i>	<i>12 411,87</i>	<i>2 826,10</i>	<i>174 430,30</i>

La dotation aux amortissements de 168.719,17 euros comprend 5.148,30 euros d'amortissements dégressifs sur trois ans du matériel informatique du siège.

VII . COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

(cf. article 24-11 du décret et point 6 de l'arrêté)

L'association n'a pas produit d'immobilisations pour elle-même.

VIII . SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage ont été comptabilisées dans le poste «subventions d'investissements» et amorties au prorata du montant des matériels financés.

L'IMPro a perçu, en 2006, 39.380,23 euros de taxe d'apprentissage ; il a financé des investissements (2.085,24 euros) et des charges consacrées à l'apprentissage (22.360,08 euros).

La quote-part des subventions d'investissements affectées en 2006 au compte de résultat se monte à 25.823,96 euros et se trouve en « produits exceptionnels sur opération de capital ».

Le solde des taxes perçues restant à affecter (35.147,15 euros) se trouve dans les « produits constatés d'avance ». Il a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'affectation auprès de la Préfecture de l'Essonne.

IX. TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions cumulés à la fin de l'exercice
Provisions pour retraite (1)	484 468,00	91 895,00	91 685,00	484 678,00
Provisions pour travaux	134 098,64		134 098,64	0,00
Provisions pour risques	16 717,21	17 000,00	33 717,21	0,00
Provisions pour litiges	19 143,66	0,00	10 200,00	8 943,66
Dépréciation des créances	8 463,25	4 811,81	6 295,41	6 979,65
TOTAL	654 427,51	108 895,00	269 700,85	493 621,66
<i>Dont établissements</i>	<i>648 759,06</i>	<i>103 343,19</i>	<i>267 932,20</i>	<i>484 170,05</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>5 668,45</i>	<i>5 551,81</i>	<i>1 768,65</i>	<i>9 451,61</i>

(1) La part des provisions pour indemnités de départ à la retraite nées antérieurement au 01/01/2006 a été comptabilisée dans le poste « provisions pour retraite ». Au 31/12/2005 les provisions pour IDR figuraient en compte à hauteur de 121 777,99 euros. Le complément de provision que constitue l'écart entre ces deux montants a été prélevé sur le poste « report à nouveau » pour 3 810,00 € et sur le poste « report à nouveau sous contrôle du tiers financeur » pour 358 880,01 €.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont calculés de manière statistique en retenant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans ;
- faible taux de remplacement du personnel permanent ;
- taux d'actualisation basé sur celui des emprunts d'Etat à long terme soit 3,25% ;
- taux de progression des salaires plafonné à 1,50 %.

Le calcul des indemnités de départ en retraite tient compte des charges connexes aux salaires, arrondies à 56 %.

L'engagement global au titre des indemnités de départ à la retraite s'élève à 484.678 euros qui figurent dans le poste « provisions pour retraite ».

Les provisions pour litiges concernent un litige avec un fournisseur de l'IME André Nouaille.

Les dépréciations des créances traduisent le risque de non recouvrement de facturations de séjours en centres de vacances encore dues par les familles.

X. TABLEAU DES FONDS DEDIES

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Fonds dédiés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Fonds dédiés à la fin de l'exercice
Sur subvention de fonctionnement	11 383,32	13 292,86	11 383,32	13 292,86
Sur crédits non pérennes		22 657,85		22 657,85
Sur aides à la RTT	21 191,76	144 376,24	90 307,00	75 261,00
TOTAL <i>dont correction de résultat</i>	32 575,08	180 326,95	101 690,32	111 211,71

Fonds dédiés sur crédits non pérennes : voir paragraphe III

Fonds dédiés sur aide à la RTT : ils correspondent aux tableaux validés par la DDASS (Comptes Administratifs 2005).

XI. ECHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances	Montant Brut	Echéances		Dettes	Montant Brut	Echéances	
		- d'1 an	+ d'1 an			- d'1 an	+ 1 an
Prêts construction	24 127,10	3 204,17	20 922,93	Emprunts	42 575,77	17 661,98	24 913,79
Autres immobilisations financières	14 784,95	5 600,00	9 184,95	Fournisseurs	280 753,75	280 753,75	
Autres créances de l'actif circulant				Fournisseurs d'immobilisations	20 919,31	20 919,31	
- usagers	933 552,17	933 552,17		Dettes fiscales et sociales	756 506,08	756 506,08	
- autres	348 900,84	348 900,84		Autres dettes	140 749,88	140 749,88	
Charges constatées d'avance	41 234,46	41 234,46		Produits constatés d'avance	35 147,15	35 147,15	
TOTAL	1 362 599,52	1 332 491,64	30 107,88	TOTAL	1 276 651,94	1 251 738,15	24 913,79

XII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(cf. article 24-4 du décret et point 23 de l'arrêté)

L'association ne détient pas de titres de filiales ou de participations au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce.

XIII. AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

(cf. article 24-17 du décret et point 28 partiel de l'arrêté)

Aucune avance et aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de l'association.

XIV. METHODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

(cf. article 24-2 du décret et point 3 et 4 de l'arrêté)

Les méthodes n'ont pas changé d'un exercice à l'autre.

XV. COUT DE PRODUCTION DU STOCK

(cf. article 7, 2ème du décret et point 13 partiel de l'arrêté)

L'association ne détenait aucun stock au 31 décembre 2006.

XVI. CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES CHARGES CONSTATES D'AVANCE PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES.

(cf. article 23 du décret et point 14 partiel de l'arrêté)

1. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Aucune charge à répartir n'a été constatée au cours de l'exercice.

2. Charges constatées d'avance (compte 486)

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 41.234,46 euros qui se décomposent en :

- ✍ cotisations d'assurance pour 5.633,99 euros.
- ✍ contrats de maintenance pour 9.861,38 euros.
- ✍ loyers pour 10.282,81 euros.
- ✍ charges externes pour 3.639,28 euros.
- ✍ autres charges pour 11.817,00 euros (indemnités journalières sécurité sociale).

3. Produits à recevoir

Les produits à recevoir en fin d'exercice sont principalement constitués par :

- ✍ des factures à établir aux caisses d'assurance (470.044,60 euros) et aux communes (43.175,47 euros).
- ✍ des remboursements prévus sur congés et charges connexes (283.733,00 euros).
- ✍ des remboursements de formation pour 37.110,09 euros.
- ✍ des remboursements d'I .J.S.S. et divers pour 9.542,03 euros.
- ✍ des subventions pour 1.000,00 euros.

XVII I. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

CHARGES A PAYER SUR DETTES

(cf. article 23 du décret et point 14 partiel de l'arrêté)

1. Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 35.147,15 euros et ils représentent le solde de taxe d'apprentissage collectée restant à affecter.

2. Charges à payer sur dettes

Les charges à payer en fin d'exercice sont constituées par les rubriques :

- factures fournisseurs non parvenues pour 49.111,25 euros.
- dettes provisionnées sur congés et charges connexes pour 306.033 euros
- autres dettes sociales et fiscales pour 56.292,51 euros.
- dettes diverses pour 83.061,07 euros (essentiellement loyers du CMPP).

XVII I I. ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

Un cautionnement simple de la SACCEF à hauteur de 45.734,70 euros a été donné à la Caisse d'Epargne à l'occasion de l'emprunt d'un montant de 76.224,50 euros, le 26 mai 1998. Cet emprunt a financé en partie l'achat des locaux de LI SSES (91).

XI X. CONGES A PAYER

- ✍ Les droits à congés à payer au 31 décembre 2006 dus par l'association s'élèvent à 306.033 euros dont 110.784 euros de charges patronales.
- ✍ L'association a reçu l'engagement des autorités de tutelle des établissements d'être remboursée de l'incidence des congés payés dus au personnel et des

charges afférentes en cas de fermeture des établissements, soit 283.733 euros enregistrés en produit à recevoir.

XX. ENGAGEMENT DE CREDIT-BAIL

Un contrat de crédit bail a été conclu le 15/12/2003 pour une durée de 60 mois.

Contrat L0206964			
Photocopieur			
Total du contrat hors taxes	20 815,00	Valeur de rachat	416,30
Encours des loyers TTC restant à facturer au 31/12/2006			
à un an au plus	5 712,08		
à plus d'un an et 5 ans au plus	5 712,08		
à plus de 5 ans	0,00		

XXI. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(cf. article 24-8 du décret et point 8 de l'arrêté)

Aucune dette de l'association n'est garantie par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, etc.).